

## Art. 1 - Organisation

- A. Le Championnat féminin et le championnat masculin se déroulent en équipe de 2 joueuses ou 2 joueurs du même club. Il peut être inclus(e) un(e) licencié(e) d'une « École de Bowling » rattachée à ce club pour la saison (en respectant la règle de rattachement en vigueur).

Il est organisé en 2 phases :

- ✓ Phase régionale : les 8 et 9 mars 2025.
  - ✓ Une finale nationale : les jeudi 19 et vendredi 20 juin 2025.
- B. La participation au Championnat Régional est obligatoire pour une éventuelle qualification à la finale nationale.
- C. Dans chaque phase, les égalités sont traitées conformément aux dispositions de l'article 23.1 du règlement sportif.

## Art. 2 – Les participant(e)s

- A. La compétition est ouverte aux licencié(e)s FFBSQ.
- B. Dans une équipe, un(e) seul(e) licencié(e)s FFBSQ de nationalité étranger(e) est autorisé(e) à participer.
- C. Aucun remplacement n'est autorisé pendant toute la durée de la compétition.
- D. Un licencié ne peut s'inscrire que dans une SEULE des 3 compétitions doublettes citées ci-après : Championnat fédéral doublette honneur, Championnat fédéral doublette excellence, Championnat de France doublette

## Art. 3 – Phase Régionale

- A. Chaque équipe effectue **4 séries consécutives de 2 lignes**, avec changement de pistes entre les séries. Le décalage est déterminé par la ligue ou CSR, en fonction du nombre de pistes utilisées.
- B. A l'issue des 8 lignes, qualification des finalistes dans l'ordre du classement.  
Le nombre des finalistes est au minima le plus grand des nombres suivants :
- ✓ 30% (arrondi à l'entier supérieur) des participants (tes)
  - ✓ 200% des qualifiés (es) pour la phase nationale
  - ✓ 4 doublettes féminines et 8 doublettes masculines
- Les finalistes effectuent 2 séries consécutives de 3 lignes, avec changement de pistes entre les séries.
- C. A l'issue des 14 lignes, les titres de Champions(nes) régional(e) Doublette sont décernés.
- D. Les champion(ne)s sont automatiquement qualifié(e)s pour la phase nationale, ainsi que leurs suivant(e)s dans la limite des quotas déterminés par le CNB. Ce quota est calculé au prorata des engagé(e)s.
- E. La ligue (ou CSR), décide des lieux et établit les horaires en concertation avec le ou les centres choisis.

- F. Engagement à la compétition : **34 € par équipe** + le prix de toutes les parties jouées à un tarif qui ne saurait excéder 3.60 € l'unité, à régler à la ligue (ou CSR).

#### Art. 4 - Championnat de France

A. Lieu : Bowling de ST MAXIMIM

- B. Engagements : Les frais des parties sont pris en charge par le CNB.

C. Déroulement :

Pour l'ensemble de la compétition : les scores seront intégralement conservés.

- ✓ **Qualifications** : cette phase regroupe **40** doublettes masculines et **20** doublettes féminines qualifiées à l'issue de la phase régionale. Chaque équipe effectue 3 séries consécutives de 2 lignes avec changement de pistes entre les séries.
  - ✓ **½ finale** : cette phase regroupe les **20** premières doublettes masculines et les **16** premières doublettes féminines au classement des qualifications. Chaque équipe effectue 3 séries consécutives de 2 lignes avec changement de pistes entre les séries.
  - ✓ **Finale** : Au total des 12 lignes (qualifications et ½ finale) :  
Les **8** premières doublettes hommes et les **8** premières doublettes dames sont qualifiées pour une finale « Round Robin » en système BAKER (20 quilles de bonification par match gagné et 10 quilles en cas d'égalité).
- D. Titres décernés : Les titres de Champions(nes) de France Doublette sont décernés à l'équipe dames et à l'équipe hommes suite aux classements effectués au total des 19 lignes (bonifications comprises).
- E. Forfaits, Repêchage, Modifications :
- ✓ Forfait : Les participants(tes) qui déclarent forfait sont tenus(es) de le faire savoir à leur ligue régionale qui requalifie dans l'ordre du classement régional jusqu'au 02 juin 2024 au soir.  
Après cette date, le CNB requalifie dans l'ordre des classements de la région recevant la finale nationale.
  - ✓ Modifications : Des modifications peuvent être apportées au nombre de qualifié(e)s en fonction du nombre de pistes disponibles ou du nombre de joueurs ou joueuses d'outre-mer qualifié(e)s.

#### Art. 5 – Divers

Tous les participants doivent respecter les règles sanitaires en vigueur. Les règles édictées par le ministère chargé des sports et les consignes peuvent évoluer dans le temps.

Tous les règlements de la F.F.B.S.Q. sont applicables à ce Championnat de France Doublettes.

Le CNB se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.